

Il est, en outre, résolu, etc. Que sur le bulletin officiel qui sera soumis aux électeurs de l'Etat, en outre, les propositions...

LOI No 199

PROJET DE LOI DE LA CHAMBRE No 301 RESOLUTION CONJOINTE. Proposition d'amendement à la Constitution de l'Etat de la Louisiane...

LOI No 257

PROJET DE LOI DE LA CHAMBRE No 180 RESOLUTION CONJOINTE. Proposition d'amendement à la Constitution de l'Etat de la Louisiane...

LOI No 303

PROJET DE LOI DE LA CHAMBRE No 308 RESOLUTION CONJOINTE. Proposition d'amendement à la Constitution de l'Etat de la Louisiane...

LOI No 277

PROJET DE LOI DE LA CHAMBRE No 333 RESOLUTION CONJOINTE. Proposition d'amendement à la Constitution de l'Etat de la Louisiane...

LOI No 279

PROJET DE LOI DE LA CHAMBRE No 137. Soumettant au peuple de l'Etat de la Louisiane, à l'élection législative...

LOI No 311

PROJET DE LOI DE LA CHAMBRE No 103 RESOLUTION CONJOINTE. Proposition d'amendement à l'article 107 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane...

LOI No 312

PROJET DE LOI DE LA CHAMBRE No 134 RESOLUTION CONJOINTE. Proposition d'amendement à l'article 107 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane...

Etat le mardi, 8 novembre 1910. L'amendement suivant à la Constitution sera soumis aux électeurs de l'Etat, savoir: Les compagnies de vapeurs organisées comme ci-après expliquées ensemble...

Quatrième - Qu'il sera prévu dans la charte de la compagnie qu'au moins un cinquième des actionnaires posséderont des actions au moins pour un an...

Cinquième - Que les fonds-capitaux de chaque compagnie sera ouvert à la souscription publique par annonces publiques dans les journaux de la Nouvelle-Orléans pendant un mois...

Sixième - Que tous les navires au service de la compagnie seront des navires à vapeur, et que les navires au service de la compagnie seront des navires à vapeur...

Septième - Que l'amendement à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, relatif à la détermination de la date de l'élection législative...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Les paroisses Iberville, Ouest Baton Rouge et Pointe Coupée composeront le vingt-troisième District. Les paroisses Est Baton Rouge composeront le vingt-quatrième District.

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en session extraordinaire convoquée, le mardi, huit septembre, 1910, qu'il sera adopté...

VENTES A L'ENCAIX Strouback, Stern & Gumbel, Ltd. ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Ve Emma Adeline O'Dowd. Nos 392-Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Résidence Double à Deux Etages BIEN SITUÉE, Nos 1527-31 Rue Antonine, Prés de l'Avenue St-Charles

PAR STROUBACK, STERN & GUMBEL, LTD. Le 27 septembre 1910. La Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. a permis l'adjudication d'un certain terrain appartenant à la succession de Ve Emma Adeline O'Dowd.

STROUBACK, STERN & GUMBEL, LTD. 332 rue Baronne, N. O. Tithe et Rogers, H. W. Cooper, avocats.

Danziger & Tessier. ANNONCE JUDICIAIRE. John T. Michel, secrétaire d'Etat, vertus Southern Insurance Company.

PAR DANZIGER & TESSIER - C. A. TESSIER, Représentant. 134 rue Baronne, N. O., La Nouvelle-Orléans. Le 5 septembre 1910.

ANNONCE JUDICIAIRE. John T. Michel, secrétaire d'Etat, vertus Southern Insurance Company. Nos 89,500-Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

I. B. Rennyson. Ventes de Succession - Cinq centes (50) sera vendue le 6 septembre 1910, à la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.